

Madame Nouria Hernandez
Rectrice de l'Unil
UNIL - Centre
1015 Lausanne

Lausanne, le 14 mai 2020

Concerne : Pandémie COVID-19 – Prolongation des contrats précaires à l'UNIL

Madame la Rectrice,

En préambule, nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre courrier du 24 avril, réponse à notre envoi du 30 mars. Son contenu laissait un grand nombre de questions sans réponses et peut-être pourrions-nous toutefois vous suggérer à l'avenir, lorsque l'une de nos demandes vous paraît obscure, de vous enquérir de sa signification avant de chercher à y répondre ? De plus, nous nous permettons de vous rappeler (comme déjà signalé dans notre courrier du 30 mars) que la Lpers vous oblige à consulter *toutes* les organisations représentatives du personnel, dont le SSP fait partie. Votre manière de procéder est donc non seulement peu réglementaire mais surtout peu constructive. Il se peut en effet que les organisations représentatives du personnel aient, parfois, un avis pertinent sur les mesures touchant ledit personnel.

Concernant les décisions publiées le 12 mai, soit près de deux mois après la fermeture du campus, et concernant les modalités de prolongation des contrats du corps intermédiaire, elles sont, selon nous, totalement inappropriées.

D'abord, à l'inverse de ce que nous demandions le 30 mars – privilégier les solutions générales, à la fois par souci d'égalité et d'efficacité – nous constatons que la Direction a pris l'option de multiplier à l'infini les situations personnelles et provoquant un surcroît important de travail à tous les échelons afin d'acheminer des centaines de dossiers vers une commission qui devra les évaluer individuellement. Dans la situation actuelle, cela équivaut à un immense gaspillage de temps et de ressources. Ceci sans compter que cette décision publiée le 12 mai, pose un premier délai au... 15 mai pour les personnes dont les contrats échoient au 31 mai.

Ensuite, comme nous le demandions le 30 mars, Il faut que tous les contrats à durée déterminée soit prolongés (y compris les mandats, charges de cours, PAT recherche, etc.),



et que toutes les procédures de prëtularisation conditionnelle, de promotion ou de stabilisation soient adaptées.

Enfin, nous nous étonnons du fait que vous limitiez la "durée de base" de la prolongation à deux mois. Premièrement, la loi sur les pandémies à l'origine de cette situation professionnelle totalement bouleversée a été activée le 13 mars et déploie encore ses effets. La période de fermeture des établissements de formation tertiaire court encore (la réouverture est prévue, pour l'instant, le 8 juin), nous sommes donc déjà au-delà des 2 mois de situation exceptionnelle. Deuxièmement, les autres éléments impactant la capacité du personnel à effectuer son travail ne se sont pas transformés et la situation reste problématique pour beaucoup. Troisièmement, la logique du calendrier universitaire est scandée par une périodicité semestrielle. Ces différents éléments nous semblent plaider pour une prolongation équivalente à l'ajout d'un semestre au contrat de durée déterminée.

Ainsi, pour résumer, nous demandons:

- Comme une pétition lancée ce jour même, que les contrats soient prolongés d'au moins la durée de fermeture du campus, sur simple demande des personnes le souhaitant et sans condition autre celle du contexte de pandémie.
- L'extension de cette mesure à toutes les personnes en contrat de durée déterminée.
- L'extension de la "durée de base" de la prolongation, avec l'idée de prolongation d'un semestre par la Direction.

Dans l'attente de discuter de ces points, nous vous adressons, Madame la Rectrice, nos cordiales salutations.

Pour le SSP-Enseignement

Antoine Chollet
Président

Kevin Toffel
Président

Raphael Ramuz
Secrétaire

Copie :

- Mme Cesla Amarelle, cheffe du DFJC.
- Mme C. Ostorero, Directrice générale de l'enseignement supérieur.